



TITRE PRO – NIV 7 Expert en gestion de patrimoine

Chargé d'affaire expert en patrimoine (H/F)

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 – Certification de niveau 7 – Expert en gestion de patrimoine

Fiche RNCP <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35452/>

Date d'enregistrement de la fiche: 17/03/2021

Date de validité: 17/03/2026

Mise à jour le 12/02/2025

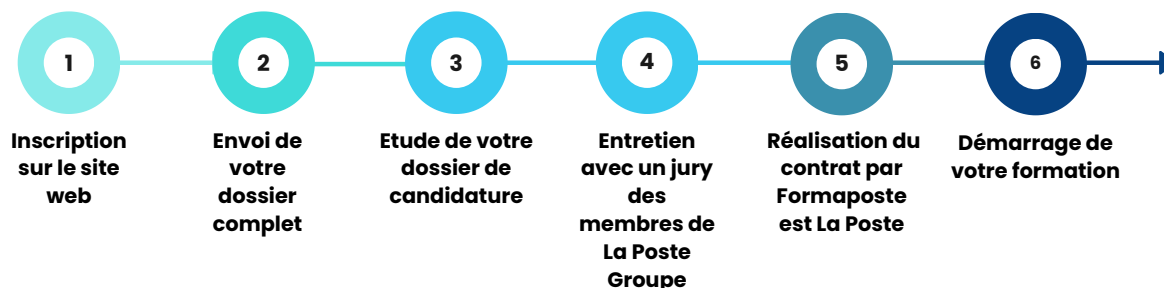
MÉTIER PRÉPARÉ

L'Expert en Gestion de Patrimoine est un spécialiste qui accompagne le client « haut de gamme » dans l'optimisation de son patrimoine et dans la réalisation de ses projets. Sur la base d'informations recueillies auprès de ses clients, il établit le bilan patrimonial du client, et expose ses préconisations et sa stratégie globale de gestion du patrimoine du client dans le respect de la réglementation et de la déontologie. Il dispose d'une expertise dans les techniques du droit, de la fiscalité, de la finance, de l'assurance, de l'immobilier et maîtrise l'offre de produits et services dédiée à la clientèle haut de gamme.

PRÉ-REQUIS

- Vous êtes titulaire du BAC+3
- Vous avez au moins 1 an d'expérience dans le domaine bancaire
- Avoir moins de 30 ans sauf situation dérogatoire cf article L6222-2 du code du travail

PROCESSUS D'ADMISSION*



*Le parcours d'admission comporte plusieurs étapes dont le format peut varier en fonction de la formation

RÉMUNÉRATION

[Cliquez ici pour voir la grille de rémunération](#)

NOM DU CERTIFICATEUR

ECOLE SUPERIEURE DE LA BANQUE

DURÉE DE FORMATION

679 heures de formation théorique réparties sur 20 mois + réalisation de missions terrain en entreprise.

Dates de début et fin de contrat *:

15/09/2025 au 14/05/2027

*sous réserve de modification

FRAIS DE SCOLARITÉ

- Formation gratuite
- Formation financée par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP)

DÉLAIS D'INSCRIPTION

En moyenne, il faut prévoir 3 à 5 mois entre le dépôt de candidature et l'entrée en formation. Se référer à l'onglet calendrier de formation sur le site internet*.

*Attention, les dates de clôture sont indicatives et peuvent être modifiées en fonction du nombre de candidatures

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir l'ensemble des expertises permettant d'exercer le conseil patrimonial et d'accompagner l'exigeante clientèle haut de gamme, c'est :

- construire et entretenir la relation client en mettant en oeuvre l'approche patrimoniale globale
- contribuer efficacement au développement du PNB de son établissement
- accompagner la clientèle dans l'organisation et la gestion de son patrimoine
- assurer son activité dans le respect du cadre règlementaire et déontologique de la profession

BLOCS DE COMPÉTENCES

- Etudier la situation globale d'un client patrimonial
- Construire la stratégie patrimoniale adaptée au client
- Développer, suivre et fidéliser son portefeuille de clients patrimoniaux

SUITE DE PARCOURS

Poursuite vers des diplômes de niveau 8 (équivalent doctorat).

TAUX DE RÉUSSITE

[Cliquez ici pour voir nos chiffres clés](#)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La certification est constituée de trois blocs de compétences. Chaque bloc de compétences est évalué par des mises en situation professionnelles animées et évaluées par des professionnels, selon des épreuves écrites et/ou orales :

Bloc 1 : Epreuve écrite terminale individuelle, d'une durée totale de 3h et consistant en une étude de cas basée sur la situation d'un client. Le candidat devra se mettre en situation professionnelle et pratiquer une approche globale de la situation patrimoniale du client.

Bloc 2 : Epreuve terminale écrite individuelle, d'une durée totale de 4h et consistant en une étude de cas basée sur la situation d'un client. Le candidat devra se mettre en situation professionnelle et élaborer une stratégie patrimoniale à partir d'une situation client.

Bloc 3 : Contrôle continu : Travaux collaboratifs effectués en groupes de candidats de 2 à 5 personnes, sur la base d'une problématique patrimoniale, présentation orale (Grand Oral) de 45 min. devant un jury de deux professionnels de la banque et de l'ensemble des autres candidats. Cas pratique : Epreuve terminale écrite individuelle, d'une durée totale de 3h et consistant en une étude de cas sur la situation d'un client.

Chaque bloc peut être acquis indépendamment et la validité est permanente. Un bloc de compétences est validé lors la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20. Pour le bloc 3, comportant deux épreuves, la moyenne standard obtenue doit être supérieure ou égale à 10/20.

La certification est obtenue sous trois conditions : tous les blocs de compétences doivent être validés, la note du Grand Oral est supérieure ou égale à 8/20, la moyenne générale des blocs et du Grand Oral est supérieure ou égale à 10/20 après application des coefficients. Un jury de délivrance de la certification valide les résultats obtenus et entérine la liste des candidats ayant validé les blocs de compétences et la certification.

ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES

Pas de passerelle, ni d'équivalence.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation modulaire, individualisée, accompagnement personnalisé ; Moyens pédagogiques : Kit Pédagogique - Documents écrits - Diaporama - Supports "clé en main" - Supports audio et visuels - Outils multimédias

Contrat d'alternance: 1 semaine de formation théorique suivie de 3 semaines de pratique en entreprise

Lieux de formation chez un partenaire pédagogique* :

Bourgogne Franche Comté : ESBANQUE - DIJON

Grand Est : ESBANQUE - REIMS, NANCY, STRASBOURG

Normandie : ESBANQUE - CAEN, ROUEN

*accessibles aux personnes à mobilité réduite

MÉTIER VISÉS

- Conseiller en investissements financiers
- Gestionnaire de patrimoine
- Gestionnaire de fortune
- Gestionnaire de capitaux
- Chargé d'affaires banque privée
- Gérant de portefeuille sous mandat,
- Conseiller clientèle privée, ...

CONTACT

Référent Pédagogique: Valérie
BOUDRINGHIN
alternance@formaposte-iledefrance.fr

Référent Handicap: Charlotte DELASSUS
c.delassus@formaposte-iledefrance.fr